

## 1 REFERENCES

Document de référence
[1] Décision incendie 2014-DC-0417 du 28 janvier 2014

## 2 OBJET DE LA NOTE

Cette note précise les modalités d'élaboration du guide de référence relatif à la mise en œuvre de la décision « incendie » [1] ainsi que les différentes étapes de sa rédaction jusqu'à sa publication et mise à disposition des exploitants nucléaires, des parties prenantes et des inspecteurs en charge de leur contrôle. Ces éléments de cadrage font suite à un processus de refonte des documents de référence de la sûreté nucléaire (remplacement des anciennes règles fondamentales de sûreté par des guides ASN en cohérence avec l'encadrement actuel des INB), à la prise par l'ASN de la décision incendie [1], à la prise en compte du retour d'expérience de sa mise en œuvre par les exploitants nucléaires et à la nécessité de préciser certains points pour en faciliter la compréhension et la mise en œuvre.

## 3 ENJEUX

La bonne application de la réglementation technique par les exploitants ainsi que la pertinence des contrôles effectués par l'Autorité de sûreté nucléaire sont une condition nécessaire au bon niveau de protection de la sûreté nucléaire, de la santé et la salubrité publiques, de la nature et de l'environnement.

Dans cette perspective les guides fournissent des outils méthodologiques dont la mise en œuvre garantit aux exploitants d'être en conformité vis-à-vis de la réglementation, sans pour autant exclure que d'autres méthodologies permettent d'atteindre le même résultat.

Aussi, la rédaction d'un guide pour la mise en œuvre de la décision incendie [1] permet de proposer une méthode pratique permettant à un exploitant de répondre aux exigences prescrites par cette décision.

## 4 CADRE GENERAL

La décision incendie du 28 janvier 2014 [1] impose un certain nombre d'obligations pour les exploitants nucléaires. Selon les situations, certaines d'entre elles sont d'application immédiates, d'autres sont assorties d'un délai de mise en œuvre allant au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ou 6 mois après l'autorisation de mise en service (pour les installations en cours d'autorisation).

La décision incendie traite de dispositions générales liées au principe de défense en profondeur, à la démonstration de maîtrise des risques liés à l'incendie et aux dispositions à mettre en œuvre, à la formation du personnel, à l'identification des EIP nécessitant d'être protégés des effets d'un incendie, aux contrôles et essais périodiques. Elle traite également des dispositions de préventions des départs de feu incluant le choix des matériaux de construction, la gestion des matières combustibles, des plans de prévention et permis de feu, de la prévention des risques d'origine électrique, des dispositions de détection et d'intervention contre l'incendie comme la détection et ses dispositifs associés ou les moyens d'intervention et de lutte. Pour finir, elle traite des dispositions visant à éviter la propagation d'un incendie et à limiter ses conséquences telles que la sectorisation, la résistance au feu des structures, la ventilation et le désenfumage ainsi que des dispositifs de manœuvre associés aux éléments nécessaires à la maîtrise du risque incendie.

Après plusieurs mois de mise en œuvre de cette décision par les exploitants et de contrôles par des inspecteurs de la sûreté nucléaire, il apparaît nécessaire de préciser au moyen d'un guide de référence des modalités d'application permettant de satisfaire aux différents articles et donc d'en faciliter la prise en compte sur l'ensemble des installations.

Le document devra être suffisamment explicite et ouvert afin de pouvoir trouver une application pour l'ensemble des types d'installations nucléaires de base (laboratoires, usines, centrales nucléaires, installations en démantèlement...). Des précisions pourront être apportées en tant que de besoin selon le type d'installation nucléaire

## **5 CALENDRIER DE REALISATION**

L'objectif global vise à proposer un guide finalisé pour le quatrième trimestre 2016. Différentes étapes devront être mises en œuvre afin de rassembler l'ensemble des éléments nécessaires à sa rédaction.

T4 2015 : Lancement du projet :

- constitution du groupe projet et du comité de pilotage,
- sollicitation des exploitants par courrier afin de les informer du lancement du projet de guide et de recueillir auprès d'eux des éléments de retour d'expérience de la mise en œuvre de la décision incendie, de prendre connaissance des éventuelles difficultés de lecture ou pratiques qu'ils ont pu rencontrer ;
- sollicitation des divisions territoriales de l'ASN afin de recueillir les avis des inspecteurs sur les difficultés rencontrées lors des contrôles lors des inspections ayant pour thème l'incendie ;
- consultation des autres acteurs institutionnels, associatifs ou représentants d'organisations professionnelles afin de recueillir des éléments de bonnes pratiques relatifs au risque d'incendie traités éventuellement par ailleurs dans d'autres réglementations (ICPE, ERP, ...).

T1 2016 : Synthèse des éléments recueillis :

- analyse,
- identification des axes à développer,
- organisation de réunions thématiques avec les exploitants,
- recherche de propositions éventuellement par groupe de travail.

T2 2016 : Première rédaction du guide :

- rédaction des quatre chapitres (un par titre de la décision incendie).

T3 2016 : Relecture/Consultation

- recueil des remarques des divisions,
- recueil des remarques des exploitants,
- recueil des remarques de l'IRSN.

T4 2016 : Analyse des commentaires et rédaction définitive (y compris consultation du public).

## **6 CONSTITUTION DU GROUPE PROJET ET FONCTIONNEMENT**

Le groupe de projet est mis en place à l'initiative de la DRC et rassemblera les experts du domaine de l'incendie de la DRC, de la DCN et de l'IRSN ainsi que des inspecteurs désignés au sein des divisions territoriales de l'ASN régulièrement confrontés à la thématique de l'incendie au cours des inspections. Des consultations extérieures pourront avoir lieu, notamment des consultations des exploitants, de différents acteurs institutionnels. Il pourra également être pris l'attache de partenaires étrangers œuvrant dans le domaine de la sûreté nucléaire.

## **7 PLAN PREVISIONNEL DU GUIDE**

- 1- Préambule
- 2- Rappels théoriques sur l'incendie – éléments de REX
- 3- La décision incendie
  - a. Rappels élaboration
  - b. Applicabilité
- 4- Dispositions générales
  - a. Définitions
  - b. Objectifs
  - c. Dispositions applicables aux EIP relatifs à la maîtrise des risques liés à l'incendie
  - d. Contrôles et essais périodiques
- 5- Dispositions de préventions des départs de feu
  - a. Matériaux de construction
  - b. Gestion des matières combustibles
  - c. Plan de prévention et permis de feu
  - d. Prévention des risques d'origine électrique ou électrique statique
- 6- Dispositions de détection et d'intervention contre l'incendie
  - a. Détection incendie et dispositifs de sécurité associés
  - b. Moyens d'intervention et de lutte contre l'incendie
- 7- Dispositions visant à éviter la propagation d'un incendie et à limiter ses conséquences
  - a. Sectorisation
  - b. Résistance au feu des structures
  - c. Ventilation-désenfumage
  - d. Dispositifs de manœuvre

Pour certains points il sera utile de préciser l'objectif de l'article ou de la mesure, d'illustrer la nécessité de cet objectif par des retours d'expérience d'accidents passés. Des renvois à d'autres textes réglementaires ou documents de référence reconnus pourront être faits et servir d'illustration des objectifs attendus.

Des rappels théoriques pourront être également faits par article concernant la cinétique de développement des incendies, leur propagation, les fumées, leurs effets et l'efficacité des moyens de lutte.

PROJET